



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dossier de presse

**Rentrée scolaire 2025**

# **Priorités et moyens d'enseignement**

**30 janvier 2025**



Le schéma d'emploi présenté dans ce document  
l'est sous réserve d'adoption du budget de l'Etat  
pour 2025.

## 1<sup>er</sup> degré

### Priorités pour l'année scolaire 2025 / 2026

- **Améliorer les conditions d'enseignement**, grâce à un meilleur taux d'encadrement, au bénéfice des acquis des élèves.
- Accompagner l'école inclusive avec la **création de nouvelles Ulis**, d'unités autisme et des pôles d'appui à la scolarité.
- Favoriser l'égalité des chances et l'équité territoriale en :
  - **préservant les moyens de l'école rurale** malgré la baisse démographique marquée ;
  - poursuivant la création de classes de toute petite section dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville**.

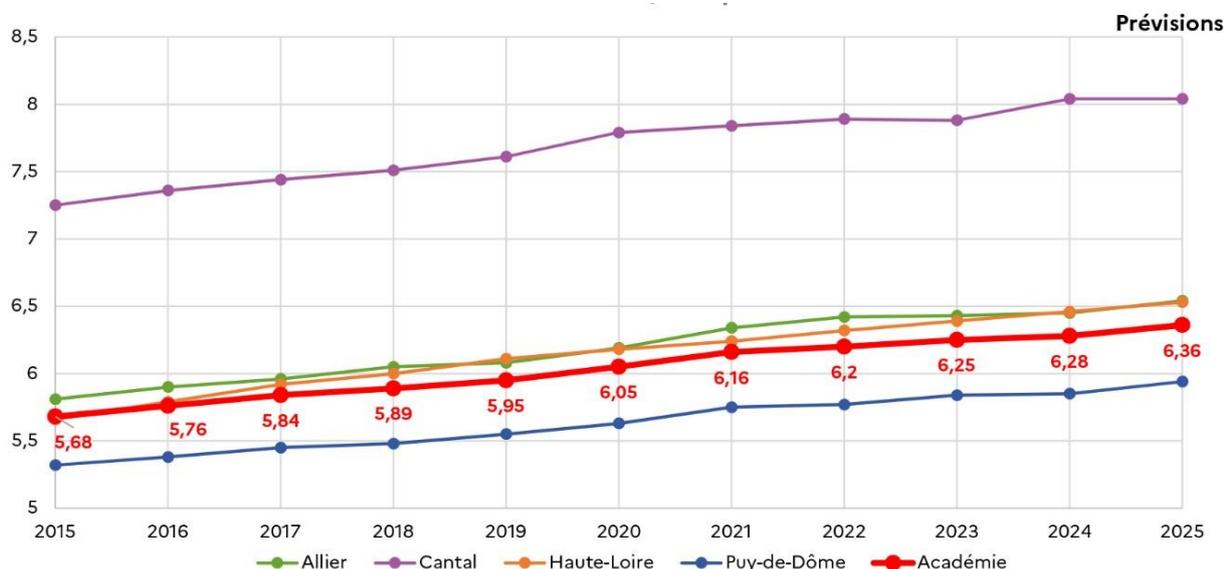
### Moyens alloués

Compte tenu de la baisse démographique (- 1 648 élèves attendus), l'académie se voit notifier une **baisse de 31 emplois** en moyens d'enseignement, non proportionnelle à la diminution du nombre d'élèves. Le P/E académique, en hausse continue depuis 2015, s'élèvera à 6,36 à la rentrée 2025, soit + 0,08 pt par rapport à la rentrée 2024.

Le schéma d'emplois proposé garantit **l'augmentation ou le maintien du taux d'encadrement pédagogique dans les 4 départements de l'académie**.

	Constat élèves 2024	Nombre de postes 2024	P/E 2024	Prévisions élèves 2025	Ecart Prévisions élèves 2025 Constat 2024	Proposition de répartition des postes 2025	P/E prévisionnel 2025	P/E prévisionnel 2025 national
Allier	22 812	1 471	6,45	22 360	- 452	- 9	6,54	6,13 (6,13 enseignants pour 100 élèves)
Cantal	8 349	671	8,04	8 204	- 145	- 11	8,04	
Haute-Loire	12 608	815	6,46	12 315	- 293	- 10	6,53	
Puy-de-Dôme	47 853	2 798	5,85	47 095	- 758	- 1	5,94	
<b>Académie</b>	<b>91 622</b>	<b>5 755</b>	<b>6,28</b>	<b>89 974</b>	<b>- 1 648 (-1,8%)</b>	<b>- 31</b>	<b>6,36</b>	

### Évolution du taux d'encadrement 2015 / 2025



## 2<sup>d</sup> degré

### Priorités pour l'année scolaire 2025 / 2026

- Accompagnement des élèves en **éducation prioritaire**.
- **Groupes de besoins** en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> et **accompagnement spécifique des élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>** dont les acquis sont les plus fragiles.
- Rénovation de la **voie professionnelle**.
- Amélioration du **remplacement**.

### Moyens alloués

Au niveau académique, il est prévu une **baisse de - 504 élèves** entre la rentrée 2024 et la rentrée 2025, soit - 0,6%.

Le schéma d'emplois en moyens d'enseignement pour l'académie à la prochaine rentrée est de **- 3 emplois**.

Les mesures proposées sont :

#### Collège : -33,5 ETP

- dotations départementales calculées sur la base des structures, au plus près de la réalité ;
- en 6<sup>e</sup>, financement de 28 heures par divisions (25 + 3 h) avec le retrait de l'heure de soutien ou d'approfondissement et de 29 heures (26 + 3 h) sur les autres niveaux ;
- poursuite des efforts en matière d'accompagnement des élèves en éducation prioritaire : + 48 ETP pour accueillir les élèves dans des divisions avec un **seuil maximal de 25 élèves en REP+ et de 26 élèves en REP** ;
- poursuite de la mise en œuvre des groupes de besoins en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> et accompagnement spécifique des élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> dont les acquis sont les plus fragiles.

#### Segpa : - 1,75 ETP

#### Lycée général et technologique : - 22 ETP

Chaque établissement est doté sur la base de la grille réglementaire pour les enseignements communs et bénéficie d'une marge d'autonomie permettant de financer les enseignements de spécialité, les options et les dédoublements en fonction des choix d'organisation pédagogique arrêtés par les équipes éducatives.

#### Lycée professionnel : + 11,25 ETP

Les dotations sont calculées sur la base des nouvelles grilles liées à la **réforme de la voie professionnelle**.

Elles tiennent également compte de la **transformation de la carte des formations (+ 5,3 ETP)**.

#### Erea : + 0,5 ETP

#### Remplacement : + 42,5 ETP

Renforcement des capacités de remplacement de l'académie pour la mise en œuvre de cette **politique prioritaire** du Gouvernement.

## Rappel du contexte national

Les moyens pour la rentrée 2025 ont été fortement réévalués par rapport au projet de loi de finances d'octobre 2024. Ainsi, le Gouvernement prévoit un **maintien global des emplois d'enseignants et la création de 2000 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap**, malgré la diminution forte du nombre d'élèves : baisse de 80 800 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré public et de près de 11 900 élèves dans le 2<sup>d</sup> degré public.

### 1<sup>er</sup> degré public : taux d'encadrement le plus important depuis 2017

À la rentrée scolaire 2025, le nombre d'élèves par classe atteindra un niveau historiquement bas depuis que cet indicateur est mesuré : 6,13 professeurs pour 100 élèves à la rentrée 2025, contre 6,05 à la rentrée 2024 et 5,46 à la rentrée 2017.

L'enseignement primaire accueille 21,3 élèves par classe en moyenne à la rentrée 2024 contre 23,2 élèves par classe en moyenne en 2017. Ce chiffre diminuera encore à la rentrée 2025 avec une prévision s'établissant à moins de 21,1 élèves par classe en moyenne.

Cette évolution permettra de répondre aux priorités pour l'école :

- amélioration des conditions d'enseignement, grâce à un meilleur taux d'encadrement, au bénéfice des acquis des élèves ;
- école inclusive : création de nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité ;
- égalité des chances et équité territoriale : préservation des moyens de l'école rurale malgré la baisse démographique, création de classes de toute petite section dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, rééquilibrage des emplois entre les académies.

### 2<sup>d</sup> degré : priorité au collège pour élever le niveau des élèves, et à l'école inclusive

Les collèges et lycées généraux et technologiques ont accueilli 30 883 élèves de moins à la rentrée 2024, tandis que les lycées professionnels voyaient leurs effectifs progresser de 14 284 élèves. Au total, à la rentrée 2025, le 2<sup>d</sup> degré devrait connaître une nouvelle baisse de 11 902 élèves.

Malgré cela, le schéma de rentrée 2025 prévoit des créations d'emplois à hauteur de + 324 moyens d'enseignement. Ces moyens supplémentaires permettront de consolider l'accompagnement des élèves dont les acquis sont les plus fragiles en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Plus de 500 emplois seront mobilisés (création nette de 324 emplois et redéploiements liés à la baisse démographique). Les établissements auront le choix des actions à conduire, afin de les adapter le mieux possible aux besoins des élèves.

Les créations d'emplois dans le 2<sup>d</sup> degré public permettent également de financer :

- l'accroissement des capacités d'accueil, notamment en voie professionnelle, pour les académies en évolution démographique positive ;
- la création d'Ulis et de places pour accueillir les élèves souffrant de troubles du spectre autistique et de troubles du neuro-développement ;
- la création de pôles d'appui à la scolarité pour mieux accompagner les enfants à besoins particuliers et leur famille.

En complément, l'accompagnement des élèves en situation de handicap sera renforcé par la création de 2000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Enfin, prolongeant les mesures mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 en faveur de l'amélioration du climat scolaire (création de 150 postes de CPE et de 600 postes d'AED), 20 postes supplémentaires de CPE seront créés à la rentrée 2025.